

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2018

ADMINISTRATION – INTERCOMMUNALITÉ :

▫ Le Conseil d'Administration a révisé les conditions et modalités de prise en charge de tickets de bus en faveur des personnes âgées, en fixant désormais l'âge minimum pour pouvoir y prétendre à 66 ans.

FINANCES :

▫ Le Conseil d'Administration a approuvé le compte de gestion 2017 du Trésorier Municipal.

▫ Le Conseil d'Administration a adopté le compte administratif 2017 du Président. Les comptes 2017 dégagent un excédent de fonctionnement de 16,40 €.

▫ Le Conseil d'Administration a adopté le budget 2018, qui s'équilibre en fonctionnement à 19.000,- € en recettes et dépenses (pas de section d'investissement).

AIDE SOCIALE COMMUNALE :

▫ Le Conseil d'Administration a attribué une aide sociale facultative.